

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS PAR TIRAGE AU SORT

«Week-end autour de Saint-Marcellin »

Article 1 - Les organisateurs du concours

Le jeu-concours est organisé en partenariat entre :

- Lydie Coste pour son entreprise « Le Caillou aux Hiboux », inscrite sous le numéro SIRET : 80429556600017 et ayant son siège social au 3 rue Saint Exupéry 07500 Guilhaud-Granges.

&

L'Office de Tourisme Saint-Marcellin Vercors Isère, établissement public à caractère industriel ou commercial, immatriculé sous le SIREN 828 765 594 et dont le siège social est situé Maison de l'Economie, 7 Rue du Colombier, 38160 Saint-Marcellin.

Article 2 - Règles du jeu concours et dates de validité

Pour s'inscrire au tirage au sort et tenter de gagner les lots mis en jeu à l'article 5, tout participant doit avoir réalisé les actions mentionnées ci-dessous :

- Se rendre sur l'un des comptes instagram @lecaillouauxhiboux ou @saintmarcellinvercors_tourisme

- Se rendre sur la publication dédiée au concours

- Suivre les instructions de participation détaillées au sein de la publication dédiée au concours

Date du début de concours : mercredi 25 septembre 2024

Date de fin du concours : mercredi 2 octobre 2024 à 12h00

Date du tirage au sort : mercredi 2 octobre 2024 à 18h00

Date de désignation du gagnant : mercredi 2 octobre 2024 à 18h00

Article 3 - Mode de tirage au sort

Les gagnants du jeu-concours seront déterminés par un tirage au sort qui sera effectué, à la date mentionnée au sein de la publication dédiée et dans la base des données des personnes inscrites au tirage au sort répondant aux critères de l'article 4 et dont la participation est valide (participation valide exposée dans la publication Instagram dédiée).

Article 4 - Les personnes autorisées à participer au concours

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne répondant aux conditions cumulatives ci-dessous :

- Personne physique et majeure
- Personne résidant en France métropolitaine
- Personne disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse e-mail valide
- Personne disposant d'un compte Instagram et accédant au jeu-concours via la publication sur plateforme Instagram pendant la durée indiquée au sein de la publication du concours et sur le règlement

Les organisateurs du concours procéderont, dans la limite des moyens à leur disposition, à la vérification du respect de ces critères. Dans l'hypothèse où l'un de ces critères ne serait pas rempli, l'inscription au jeu concours ne pourra être validée.

Une seule participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du concours.

Le jeu-concours organisé sur la page instagram @lecaillouauxhiboux et @saintmarcellinvercors_tourisme est gratuit et sans obligation d'achat. La participation au concours s'effectue exclusivement par internet sur la plateforme Instagram, toute participation sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.

Article 5 - Les lots à gagner et leurs valeurs

Gagnant N°1 :

- Bon cadeau pour une nuitée en chambre d'hôtes pour 2 adultes et 2 enfants et visite de l'élevage au Domaine Maël à Saint-Antoine-l'Abbaye (38160), valable de septembre 2024 au 31 mars 2025, sur réservation, valeur 175 €.
- Bon cadeau pour une randonnée avec un âne sans accompagnement avec Roy'Anes. Départ de Montagne (38160) et arrivée à Miripili, l'île aux pirates à Saint-Antoine-l'Abbaye (38160) et retour à Montagne à pied avec l'âne. Environ 1h aller et 1h15 pour le retour, valable de septembre 2024 à septembre 2025 Valeur : 60 €.
- Deux entrées adultes pour le jardin ferroviaire & musical à Chatte (38160), valeur totale 26 €, valables jusqu'au 24 septembre 2025.
- Deux entrées enfants de 3 à 12 ans pour le jardin ferroviaire & musical à Chatte (38160), valeur totale 18,40 €, valables jusqu'au 24 septembre 2025.
- Deux entrées adultes pour Miripili, l'île aux pirates à Saint-Antoine-l'Abbaye (38160), valeur totale 28 €, valables jusqu'au 24 septembre 2025.

- Deux entrées enfants de 3 à 12 ans pour Miripili, l'île aux pirates à Saint-Antoine-l'Abbaye (38160), valeur totale 23,60 €, valables jusqu'au 24 septembre 2025.

- 2 fromages Saint-Marcellin IGP et 1 fromage Saint-Félicien, valeur 6,60 €

Gagnant N°2 :

- Deux entrées adultes pour le jardin ferroviaire & musical à Chatte (38160), valeur totale 26 €, valables jusqu'au 24 septembre 2025.

- 2 fromages Saint-Marcellin IGP et 1 fromage Saint-Félicien, valeur 6,60 €

Gagnant N° 3 :

- 2 fromages Saint-Marcellin IGP et 1 fromage Saint-Félicien, valeur 6,60 €

Gagnant N°4 :

- 2 fromages Saint-Marcellin IGP et 1 fromage Saint-Félicien, valeur 6,60 €

Gagnant N° 5 :

- 2 fromages Saint-Marcellin IGP et 1 fromage Saint-Félicien, valeur 6,60 €

Article 6 - Comment le gagnant sera averti

Le gagnant sera contacté par @lecaillouauxhiboux par message privé via le compte Instagram qu'il a utilisé pour participer au concours. Les lots lui seront ensuite expédiés via voie postale par @saintmarcellinvercors_tourisme dans la semaine suivant le tirage au sort soit la semaine du 3 octobre 2024.